



## COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie

77450 TRILBARDOU

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2016 À 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-deux novembre deux mil seize en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire mardi vingt-neuf novembre deux mil seize à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Jacques DRÉVETON, Mme Simonne DEBEAUPUIS, M. Matthieu FOURNY, Mme Natacha BURNEL, M. Philippe FORESTIER, Mme Patricia GUISSÉ, M. Giovanni BRUSCINO, M. Richard ROBLIN, Mme Marie-Anne JUMEAU, M. Etienne PROFFIT.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Mme Alexandra DERMONT (procuration à M. Matthieu FOURNY), Mme Andréa BERIZZI (procuration à M. Richard ROBLIN), Mme Hanane LONGUET (procuration à M. Jacques DRÉVETON).

**ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S)** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : (art. L 2121-15) : M. Matthieu FOURNY.

**NOMBRE DE MEMBRES** :

EN EXERCICE : 13

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 13

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

(Approbation par les élus de l'ancien conseil présents ce jour)

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à ce qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour :

- **Carrefour de la RN3.**

#### INSTAURATION DE LA ROPDP (REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC)

Délibération n° 2016/04-01

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE** d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public et de fixer le montant de cette redevance au plafond de 0,35 €/mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, tel que prévu au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

#### DÉLIBÉRATION

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

#### VENTE DU TERRAIN OY 077

Délibération n° 2016/04-02

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE** de vendre la parcelle OY077 et donne tout pouvoir au Maire pour entamer les négociations et propositions à la vente du terrain. Le Conseil Municipal se réunira pour valider le prix de la vente en fonction des offres.

#### DÉLIBÉRATION

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Délibération n° 2016/04-03

**Le Conseil Municipal** décide d'admettre en non-valeur les titres 92 et 99 de l'exercice 2014 pour un montant total de 19.50 €.  
Un mandat sera émis pour régularisation sur l'exercice actuel.

### DÉLIBÉRATION

*Pour : 13*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

## **CARREFOUR DE LA RN3**

Délibération n°2016/04-04

**Monsieur le Maire** soumet au Conseil Municipal les informations suivantes :

Le carrefour de la RN3 (sortie de Trilbardou par La Conge) doit être totalement modifié et sécurisé depuis de nombreuses années (depuis plus de 20 ans).

Les accidents mortels et corporels ne cessent de se multiplier.

La dangerosité de ce carrefour a fait l'objet de plusieurs signalements aux autorités de la part de la Commune mais malheureusement, malgré bien des promesses, rien n'a été fait.

Les contrôles de police et de gendarmerie, pourtant fréquents, ne limitent aucunement le nombre d'accidents qui croît d'année en année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** décide d'autoriser le Maire à solliciter les autorités et l'Etat afin d'intervenir de toute urgence et de faire réaliser les travaux nécessaires à la sécurité des automobiles et de la population.

### DÉLIBÉRATION

*Pour : 13*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

La séance est levée à 21H38